

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

▲ LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1<sup>er</sup>.

▲ PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENONCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 17 septembre 1844.

Si nous consultons les précédents des peuples orientaux, nous voyons qu'ils ne croient pas à la modération chez leurs ennemis. Quand on leur propose des arrangements sans être en mesure de les contraindre à les accepter, ils se rient de vous, et supposent que vous avez peur et que vous voulez la paix pour éviter quelque grand péril. C'est ce que l'empereur du Maroc croira certainement, aujourd'hui que nous allons au devant de lui pour lui proposer de vivre avec nous en bonne intelligence; il se demandera pourquoi nous sommes si pressés, après nos derniers combats sur terre et sur mer, de conclure la paix; il supposera facilement que nous prévoyons de grandes difficultés à vaincre, que nous voyons devant nous des obstacles insurmontables, et il se montrera insensible à nos prévenances; plus nous serons pacifiques, plus il sera belliqueux; plus nous nous montrerons modérés, moins il sera disposé à nous faire des concessions. Il exploitera à son profit le désir effréné de paix de notre gouvernement, et il serait bien insensé de ne pas le faire. Qui sait même s'il consentira à forcer Abd-el-Kader à séjourner dans l'intérieur du Maroc? qui sait s'il voudra faire la moindre réprimande à ceux de ses officiers qui ont commencé à nous attaquer? Quel intérêt a-t-il à blesser ses sujets, puisqu'il voit qu'on veut la paix avant tout et qu'on ne lui fait pas de conditions sérieuses?

Si on avait voulu le faire repentir de ses agressions, on aurait pris possession de Tanger et de quelques autres points importants, on se serait tenu en mesure de marcher en avant dans les provinces de l'empire, et on aurait exigé des indemnités pour les frais de la guerre; mais on ne veut pas gêner l'empereur de Maroc. On fait vis-à-vis d'un chef musulman ce qu'on n'a pas l'habitude de faire envers des nations chrétiennes. Il est d'usage que le vaincu indemnise le vainqueur, surtout quand le vaincu a été provocateur et a été cause de la guerre, et cet usage est juste et légitime; nous nous en départirons pour plaire à Abd-er-Rhaman, pour le ramener à des sentiments meilleurs envers nous.

Notre gouvernement poursuit avec une incroyable ténacité son système de paix à tout prix. Si nous avons tiré quelques coups de canon contre les remparts de Tanger et de Mogador, si nous avons remporté une victoire qui n'est pas sans importance contre les troupes marocaines, il ne faut pas assurément lui en savoir le moindre gré. Nous avons été attaqués, et il n'a pas donné ordre à nos troupes de ne pas se défendre; mais, les premiers faits d'armes strictement nécessaires à notre défense une fois accomplis, il s'est bien vite présenté avec son idée fixe, la paix partout et toujours.

Pour avoir la paix, souvent il faut prouver à ses ennemis qu'on est en mesure de la leur imposer ou de les soumettre. Vis-à-vis du Maroc il n'y avait pas d'autre conduite à tenir; on ne l'a pas fait. La passion aveugle, et la passion profonde de notre gouvernement pour la paix l'entraîne positivement à des démarches qui la rendront probablement impossible.

D'ailleurs, quelle paix fera-t-on, en admettant qu'Abd-er-Rhaman consente à l'accepter? Sur quoi sera-t-elle fondée? Voilà ce que nous demandons aux hommes qui sacrifient avec tant de légèreté la position redoutable que nos derniers succès nous avaient procurée. Les Marocains auront-ils été suffisamment maltraités pour se tenir à l'avenir dans une plus grande réserve? Non, assurément.

Leur défaite de l'Isly est déjà réparée; en quelques jours les fortifications de Tanger seront dans un meilleur état que par le passé, et vienne une circonstance qui les pousse de nouveau à nous attaquer, il n'y manqueront pas, car nous ne les avons pas châtiés, et ils supposeront toujours que si nous ne l'avons pas fait, c'est que nous n'avons pas eu assez de confiance dans notre force pour le tenter.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons par le *Toulonnais* des nouvelles du Maroc qui nous prouvent que les Marocains sont loin de songer à la paix; ni le maréchal Bugeaud ni le prince de Joinville n'ont reçu de propositions sérieuses, et à Tanger on s'occupe de relever les fortifications que nous avons endommagées. Ainsi se trouvent déjà perdus les fruits de nos derniers combats.

On sait que nous avons vivement détourné les radicaux espagnols d'entrer dans le système des coalitions organisées contre Espartero. Nous n'avons aucune sympathie pour ce régent, mais nous étions d'avis qu'on s'abstint de toute agression tant qu'il ne violerait pas la constitution dans ses points principaux; nos avis n'ont pas été écoutés. La Catalogne s'est laissée entraîner à une insurrection fomentée par des radicaux insensés ou traîtres, et aujourd'hui la reine Christine est toute puissante en Espagne. Les radicaux n'osent plus se montrer dans les collèges électoraux, et les carlistes vont gagner tout le terrain que ceux-ci ont perdu.

Quant à la constitution espagnole, on sait ce qu'elle est devenue dans ces derniers événements. Ceux qui prétendaient la maintenir, et qui attaquaient Espartero sous le prétexte qu'il ne la respectait pas, l'ont insolemment foulée aux pieds. Depuis leur victoire, ils ont gouverné selon leur bon plaisir; ils poursuivent la réaction, sans s'inquiéter des principes qu'ils avaient proclamés, et en ce moment peut-être la reine Christine prend des arrangements définitifs avec don Carlos, dont l'objet principal sera de détruire complètement tout ce qui a été fait dans ces dernières années. Alors on agira vis-à-vis des radicaux plus ouvertement encore, et on les traitera comme des rebelles incorrigibles.

On le voit, il y a donc du danger à se coaliser avec des gens douteux et qui sont dans des voies opposées à celles qu'on a adoptées; on court toujours risque de servir leurs projets et d'être plus tard leurs victimes. Que ce qui se passe en Espagne nous serve d'exemple, à nous radicaux qu'on provoque à une coalition avec les légitimistes.

On écrit de Madrid le 10 septembre à la *Sentinelle des Pyrénées* :

« Tous les esprits sont agités et remplis de craintes pour l'avenir du pays. En effet, avec des chambres à peu près carlistes, une armée inondée d'officiers du couvent de Vergara et une camarilla apostolique autour de la reine, les conséquences ne sont rien moins que rassurantes.

« M. Martinez de la Rosa est arrivé ici avec l'espoir, dit-on, de réinstaller son fameux *estatuto*. Le bruit a couru qu'il s'était refusé à se charger du portefeuille des affaires étrangères.

« Le désaccord règne toujours dans le cabinet, et quoique son existence se soit, contre toutes les apparences, prolongée jusqu'à présent, il est certain aujourd'hui qu'il est menacé de mort violente.

« L'enterrement du brigadier Montez de Oca a eu lieu hier. La famille royale au grand complet assistait à l'office, qui dura deux heures, et les voitures de la cour en grand deuil accompagnèrent le cortège funèbre jusqu'au cimetière.

» On assure que les restes du général Borso di Carminati, fusillé à Saragosse peu de temps après la mort de Montez de Oca, seront également transportés à Madrid et recevront les mêmes honneurs.»

On lit dans le *Siècle* :

« Vous croyez peut-être que le ministère s'attend à écraser le Marocain par sa grandeur d'âme; nullement. Il s'attend, au contraire, le *Journal des Débats* en fait l'aveu, à voir ses offres dédaignées. Il prend, à la vérité, un moyen presque infailible pour s'attirer le mépris de l'ennemi que nos armes ont vaincu; et, d'ailleurs, il est trop évident qu'il convient aux Anglais, rassurés dès le premier jour contre toute éventualité d'agrandissement de notre part, de nous voir subir les embarras et supporter les frais d'une plus longue guerre. Que se propose donc le ministère par son maniffeste? Nous l'avons dit très-sérieusement, et nous le répétons, le cabinet des Tuileries sent le besoin de prouver à l'Europe qu'il n'a aucune intention systématique de conquête ou d'extension de territoire. Mais il faut lire cette incroyable déclaration dans toute son étendue. La voici textuellement, telle que la publie le *Journal des Débats* :

« M. le duc de Glucksberg et M. de Nyon, chargés des pleins pouvoirs du gouvernement du roi, ont dû se présenter devant Tanger pour offrir à l'empereur de Maroc une dernière occasion de sauver son empire d'une ruine inévitable. Le gouvernement français se montre aussi modéré après qu'avant la victoire; les conditions qui ont dû être posées à l'empereur de Maroc sont, dit-on, exactement les mêmes que celles qui lui avaient été offertes avant la bataille de l'Isly, avant le bombardement de Tanger et de Mogador. Assurément le gouvernement français avait le droit d'augmenter ses exigences; il pouvait faire supporter à l'empereur de Maroc les frais de la leçon sévère qui lui a été donnée; il ne l'a pas voulu. La France est assez riche pour payer sa gloire; son armée et son escadre ont montré, non-seulement à l'empereur de Maroc, mais aussi à l'Europe entière, ce qu'elles pouvaient faire. Le bombardement de Mogador a suffisamment répondu aux imputations dont l'attaque de Tanger avait été l'objet. L'enseignement devra profiter à tout le monde, et la France ne saurait en regretter le prix, qui n'est, après tout, qu'une considération très-secondaire.

« Il dépend donc encore en ce moment de l'empereur du Maroc d'éloigner de lui et de son trône des représailles dont il a déjà dû comprendre la portée. Dans tous les cas, le gouvernement français ne peut que gagner à donner à l'Europe un exemple de désintéressement qui prouvera qu'il n'a aucune intention systématique de conquête ou d'extension de territoire.

« La modération qu'il montre aujourd'hui ne saurait influencer en aucune façon la ferme résolution qu'il a prise de se faire lui-même justice, si elle ne lui est pas rendue. S'il faut dire toute notre pensée, nous craignons bien que les négociations qui ont dû être rouvertes n'aient pas les résultats que nous voudrions en attendre.

« Nous demandons à l'empereur du Maroc qu'il éloigne de nos frontières et de son empire un ennemi au moins aussi dangereux pour lui que pour nous. Il est possible qu'il ne soit pas en état de satisfaire à cette demande; il est possible qu'Abd-el-Kader soit devenu trop puissant, ait pris trop d'empire sur la population musulmane du Maroc, pour qu'on puisse se débarrasser de sa présence. C'est un malheur si l'empereur du Maroc n'est pas le maître chez lui, nous ne sommes pas obligés de porter la peine de sa faiblesse; s'il ne peut faire la police de son propre royaume, nous serons évidemment obligés de la faire pour lui. La France n'a d'autre but que d'assurer la sécurité de ses possessions d'Algérie; mais c'est une nécessité à laquelle elle ne saurait se soustraire, et dont elle acceptera toutes les conséquences.

« Mais en même temps la France doit faire tout ce qu'elle pourra pour mettre le bon droit de son côté, parce que le droit ne peut qu'ajouter à sa force. Si donc les négociations rouvertes par les plénipotentiaires français ont une issue satisfaisante, nous nous en féliciterons et pour nous et pour la paix générale. Mais si elles n'avaient que des résultats insuffisants, alors la France, ayant donné des preuves irréfragables de sa loyauté et de sa bonne foi,

FEUILLETON DU CENSEUR. — 18 SEPTEMBRE.

### LE COL D'ANTERNE.

(Suite et fin.)

Malgré cette circonstance favorable, nous avançons à peine, troublés plutôt que soutenus par les pressantes injonctions du guide. La jeune miss, comprimant sa frayeur pour ne pas ajouter à l'effroi qui semblait enchaîner son père, faisait des efforts inouïs pour s'élever; mais ses forces s'y consumaient, et déjà, après avoir, par une réserve bien naturelle, manifesté quelque embarras en acceptant l'appui de ma main, elle en était à se suspendre à mon bras, à me laisser le plus souvent le soin de la soutenir, de la porter presque. Épuisée moi-même, et me croyant à chaque instant arrivé au dernier terme de mes forces, le danger extrême que courait cette jeune demoiselle ranimait mon courage, et je tentais encore un effort. Enfin elle atteignit au haut de la pente. Nous l'y laissâmes, car son père réclamait tous nos secours.

Une circonstance singulière avait ajouté à la détresse de ce pauvre monsieur. Pendant qu'il cherchait à diminuer la raideur de la pente en faisant des contours en zig-zag, ses pas l'avaient conduit sur un bloc de roche caché sous la neige et posé, comme il arrive quelquefois, en équilibre. Le poids du corps avait fait un peu basculer cette masse énorme, et la frayeur de milord avait été si soudaine et si vive, qu'incapable de la surmonter, il s'était laissé tomber sur ses genoux tremblants; son visage était pâle et décoloré. Sa fille, qui, du haut du col, venait de l'apercevoir dans cet état, poussait des cris de désespoir, et nous-mêmes ne savions que résoudre.

— Laissez-moi, nous dit milord, et sauvez mon enfant!

— Courage! lui répondit le guide. Mon brave monsieur, ce n'est rien.

Puis, s'adressant à moi :

— Portons-le.

Nous réunîmes nos efforts, et, avec des peines infinies, nous atteignîmes au sommet.

Il y avait sur ce sommet un espace de quelques pieds, qui, sans cesse ba-

layé par le vent, se trouvait dépouillé de neige. C'est là que nous nous trouvions réunis tous les quatre. La tourmente approchait toujours.

— Il ne faut pas vieillir ici, dit le guide. Je prends le monsieur, c'est le plus lourd; vous, prenez mamzelle. Nous n'avons plus qu'à descendre, mais par-dessus vingt pieds de neige. Vous autres, mettez vos pas où j'aurai fait les miens; n'oubliez pas ça, c'est pour éviter les trous qui sont à l'entour des rocs. Courage, mon brave Monsieur! courage, Mamzelle! c'est rien; voici qui va vous faire revenir.

En disant ces mots, le guide avait tiré de sa poche une vieille gourde en cuir qui contenait encore quelques gouttes d'une mauvaise eau-de-vie du pays.

— A la guerre comme à la guerre! dit-il, et en même temps il présentait la liqueur aux lèvres de la jeune miss.

Celle-ci goûta la liqueur et rendit la gourde avec un sourire de reconnaissance. Le guide y fit ensuite boire milord, puis il me la passa. Elle était légère.

— A vous, guide, lui dis-je.

— Buvez seulement, répliqua-t-il en s'appretant à partir; c'est à peine si vous trouverez de quoi.

Puis, regardant au-dessus de sa tête :

— En route! s'écria-t-il soudain, et comme surpris en voyant l'état du ciel.

La trombe, en effet, semblable à une immense colonne, s'avancait obliquement, et déjà sa partie supérieure, surplombant sur la place où nous étions, nous masquait les sommets du Fitz à notre gauche.

La petite goutte de liqueur avait un peu ranimé nos forces; nous commençâmes à descendre. Mais, dès les premiers pas, il se présenta des obstacles insurmontables. La neige, sur ce revers, abritée contre le vent froid qui régnait de l'autre côté, était amollie; nous y enfoncions jusqu'à la ceinture. Bientôt les robes de la jeune miss, entièrement détrempées par le contact de cette neige, en se collant à ses jambes, la glaçaient de froid et empêchaient d'ailleurs tous ses mouvements. A chaque moment elle se trouvait arrêtée, sans que je pusse, vu la nature des obstacles, la soulager

en rien. Le guide s'en aperçut, et aussitôt, s'apostrophant lui-même :

— Bête que tu es!... C'est en haut qu'il fallait parler. Pardi! il faut faut que mamzelle fasse, comme les femmes du pays, de ses jupes une culotte!...

La situation, depuis quelques heures, avait bien changé. Aussi la jeune Anglaise, non sans embarras, à la vérité, mais sans fausse pruderie, mit la main à l'œuvre, et, ramenant par derrière l'extrémité antérieure de sa robe, elle y fixa une épingle, se faisant ainsi une sorte de pantalon bouffant qui lui permit de faire quelque espace de chemin avec plus d'aisance.

Pour milord, le soin de sa fille le préoccupait tout entier.

— Obligé! me disait-il à chaque pas, obligé! Mon Dieu! mon Dieu! guide, été-ce encore long-temps comme cela?

— Tenez, lui repartit le guide.

Nous nous séparâmes les uns des autres, comme par un commun mouvement, et, tournant nos yeux de ce côté, nous regardâmes en silence. La trombe s'y brisait avec un fracas épouvantable. D'immenses traînées de neige, frappant sur les rocs, rejaillissaient par les airs, et le vent, ressaisissant ces gerbes égarées, les heurtait les uns contre les autres, en sorte qu'on voyait comme une vaste nuée soudainement déchirée par tous les vents déchaînés. Au spectacle de ces horreurs, milord, croyant à peine sa fille échappée à la plus affreuse mort, se retourna vers elle, pénétré d'une émotion profonde, et com me pour la serrer dans ses bras; mais, émue elle-même, et saisie par le froid, cette jeune fille venait de perdre connaissance.

Je me dépouillai aussitôt de mon habit dont j'enveloppai la jeune demoiselle; puis je la soulevai dans mes bras, pendant que son père tirait de son havresac quelques hardes dont nous entourâmes ses jambes et ses pieds glacés. Elle rouvrit les yeux, et rougit en se voyant dans mes bras.

— Cela va déjà mieux, dis-je à milord; reprenez, monsieur, le bras du guide, et marchons. Je porterai mademoiselle jusqu'à ce que nous soyons en meilleur gîte.

En cet instant la jeune miss dit d'une voix faible :

n'en serait que plus libre dans son action, et elle reprendrait en temps opportun et avec une nouvelle vigueur les hostilités qu'elle suspend aujourd'hui.

» M. le prince Joinville se dispose à rentrer en France. Une partie de l'escadre restera en croisière dans la Méditerranée pour y réprimer la piraterie, et si la leçon qu'a reçue l'empereur de Maroc ne suffit pas pour l'éclairer sur sa position et pour lui faire entendre raison, le gouvernement français prendra toutes les mesures pour établir la paix et la sécurité au dehors comme au dedans de ses possessions d'Afrique. La France vient de faire une campagne; elle ne demande pas mieux que de s'arrêter si ses légitimes demandes obtiennent satisfaction, sinon elle ira jusqu'au bout.

» Nous ne savons si cette pièce est destinée à intimider l'empereur de Maroc en même temps qu'à rassurer l'Europe contre les intentions systématiques de conquête qu'on pourrait prêter à notre gouvernement; mais nous croyons que ce dernier but a beaucoup plus de chances que l'autre d'être atteint.

» Nous admirons ce ministère, qui s'est signalé par tant d'actes honorables, lorsqu'il s'écrie fièrement : « La France est assez riche pour payer sa gloire ! » Malheureusement, partout où il met la main, ce n'est pas de gloire qu'il s'agit. La gloire reste à notre marine et à notre armée. Le ministère, de son côté, par l'indignité de Pritchard, n'a que trop prouvé qu'il croyait la France assez riche pour payer la honte ! »

## Paris, le 15 septembre 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On avait cru que l'*Eclair* de l'Indre serait le journal personnel de George Sand. Il n'en est rien. Dans une lettre adressée à ce journal, l'illustre écrivain lui promet son concours sans s'associer à la politique qu'il défendra.

— M. l'amiral de Moges, arrivé il y a quelques jours à Brest, était attendu ce matin à Paris. On sait que M. de Moges a été rappelé pour s'être compromis en acceptant provisoirement le protectorat offert à la France par la partie espagnole de l'île de Saint-Domingue.

— Le *Moniteur parisien* a démenti hier soir la nouvelle inventée par la *Presse* qu'une revue de la garde nationale devait être passée par le roi le 29 de ce mois.

— Ce n'est pas par désespoir qu'un jeune élève de l'École Polytechnique s'est précipité du haut d'une fenêtre d'un hôtel garni; c'est dans un accès de somnambulisme que ce malheur lui est arrivé. Le *Messenger*, en rectifiant le fait, dit qu'il avait été dénaturé par la malveillance des journaux. Les journaux ne sont point malveillants pour l'École Polytechnique, et c'est toujours avec peine que la publicité dont dispose l'opposition propage la nouvelle d'un suicide.

## AFFAIRES DU MAROC.

Le brick *l'Argus*, commandé par M. Jeangérard, lieutenant de vaisseau, qui a pris une part si glorieuse aux opérations de notre escadre sur les côtes du Maroc, a mouillé avant-hier sur rade.

Ce bâtiment, venant de Mogador et de Cadix, annonce qu'il a laissé dans ce dernier port le 4 septembre, date de son départ, les vaisseaux *le Suffren*, *le Jemmapes* et *le Triton*, la frégate *la Belle-Poule*, et quelques bricks et bateaux à vapeur; enfin la division navale aux ordres de M. le prince de Joinville, moins les navires qui doivent rester en croisière devant Mogador pour continuer le blocus de ce port et protéger la petite garnison française de l'île.

La division ne s'est éloignée de Mogador qu'après avoir parfaitement installé la garnison de l'île, qui a été mise en bon état de défense. Tout était tranquille de ce côté à la date du 26 août. Nul doute cependant que les Marocains ne méditent quelque attaque; mais ils seront certainement repoussés avec vigueur chaque fois qu'ils se montreront. Ainsi donc, on peut être tranquille sur le sort des troupes laissées dans l'île de Mogador, que nous occuperons au moins pendant tout l'hiver.

On disait à Cadix que les habitants de Tanger, rentrés en ville, travaillaient avec activité à relever les fortifications. Cela paraît positif, et il y a même lieu de croire, d'après des renseignements dignes de confiance, que Tanger sera sous peu de temps mieux fortifié qu'il ne l'était avant le bombardement. De nombreuses pièces de canon sont déjà en batterie. Il paraît impossible que ces travaux, qui sont poussés avec une grande activité, ne soient pas dirigés par des officiers européens. Cependant les agents anglais ont renoué leurs intrigues dans le Maroc, et malheureusement le gouvernement français semble disposé à compter sur le résultat de leurs démarches pour obtenir quelques concessions de la part de l'empereur. On va donc nous tenir dans l'incertitude pendant toute la mauvaise saison; mais que la France compte avant tout sur son épée pour obtenir les réparations et garanties qui lui sont dues, car l'Angleterre ne cherche qu'à prolonger la crise et à nous placer dans une fautive position à l'égard d'un souverain fanatique et de mauvaise foi, qui n'a droit à aucun ménagement.

Tout annonce que M. le prince de Joinville s'est détaché momentanément de l'escadre, avec la corvette à vapeur *le Pluton*, pour aller sur les côtes de l'Algérie, car il est désireux d'avoir une entrevue avec M. le maréchal-gouverneur et avec M. le duc d'Aumale; mais d'après des informations que nous avons tout lieu de croire exactes, S. A. R., avant de faire route pour Toulon, rallierait à Cadix les autres bâtiments. On assure, en effet, qu'il arrivera sur notre rade avec la division placée sous ses ordres. Nous ne croyons pas que le prince puisse être ici avant le 17 ou le 18.

Nous avons annoncé, du reste, que le bâtiment à vapeur *le Castor*, parti de Toulon le 3 septembre, était porteur de dépêches pour le prince qu'il devait trouver à Cadix. Ce bâtiment, qui avait aussi des instructions pour M. le maréchal Bugeaud, a dû toucher à Oran, et c'est à peine si en ce moment il est arrivé à sa destination.

(Toulonnais.)

— On lit dans la *Cronica* de Gibraltar du 2 septembre :

« Le fils de l'empereur du Maroc a visité hier le vaisseau de S. M. B. *le Formidable*. Il y a été reçu avec tous les honneurs dus à son rang et à l'amitié qui depuis long-temps existe entre les souverains de la Grande-Bretagne et du Maroc.

» Les Maures occupent, à l'est de Mogador, un fort d'où ils ont fait feu sur le vaisseau *l'Alger*, arrivé de Toulon le 31 août; le vaisseau fut obligé, lorsqu'il était près du fort, de se diriger au sud de l'île. On croyait que *l'Alger* apportait des munitions pour l'escadre qui commençait à en manquer, ayant employé, d'après le dire des officiers français, dans le bombardement de Mogador, 35,000 projectiles.

» Les batteries marocaines établies sur le littoral font feu contre tous les bâtiments qui s'approchent de la côte. Les Maures supposent que les bâtiments français arborent des pavillons étrangers pour s'approcher en toute sûreté des fortifications ennemies.

» S. Exc. M. Bulwer est parti ce matin sur le bateau à vapeur *Hécla* pour se rendre à Cadix, après avoir eu la satisfaction de laisser définitivement arrangés les différends entre l'Espagne et le Maroc.

Le *Defensor*, journal de Cadix, ajoute ce qui suit :

« Le bateau à vapeur de S. M. B. *Hécla* est arrivé hier dans notre port, ayant à bord M. Bulwer, ministre plénipotentiaire d'Angleterre en Espagne. La nouvelle que nous avons donnée concernant l'arrangement des différends entre l'Espagne et le Maroc se confirme pleinement. »

On lit dans le *Sémaphore* :

« Lorsque la division navale aux ordres de M. le prince de Joinville est arrivée en rade de Cadix, les états-majors des divers bâtiments dont elle est composée avaient déjà connaissance des fameuses lettres publiées par le journal anglais le *Times*, et nos officiers, ne pouvant rester sous le coup des grossières indignités contenues dans ces lettres, résolurent d'en demander réparation aux officiers de la frégate *le Warspite* qui en sont les auteurs présumés; ils allèrent, à cet effet, s'inscrire au consulat de France. Ils devaient ensuite envoyer une députation auprès des officiers du *Warspite*, qui était attendu d'un moment à l'autre, la rentrée de notre escadre, que ce bâtiment avait mission de surveiller, rendant sa présence inutile sur les côtes du Maroc.

» Cependant M. le prince de Joinville avait eu vent de l'affaire, qui prenait une tournure grave, et il écrivit immédiatement au commodore anglais une lettre pleine de dignité pour demander en son nom et au nom des officiers placés sous ses ordres la rétractation des injures contenues dans les lettres publiées par le *Times* comme venant d'officiers du *Warspite*.

» Nous apprenons que l'amiral anglais lui-même a répondu à M. de Joinville qu'il ne croyait pas qu'il y eût dans la marine anglaise des officiers assez lâches pour mettre en doute le courage des officiers français; que, du reste, il prenait l'engagement de faire insérer dans le *Times* la rétractation demandée.

» Sur ces entrefaites arriva la frégate *le Warspite*; mais au moment où elle se disposait à mouiller devant Cadix, le commodore anglais lui fit signal de poursuivre sa route vers Gibraltar. Il est douteux que ce bâtiment soit chargé à l'avenir de surveiller les mouvements de notre escadre. »

L'escadre de Mogador était le 3 dans la baie de Cadix. Le vaisseau *l'Inflexible* et la frégate à vapeur *Montezuma*, venant de Tanis et en dernier lieu d'Alger, n'avaient pu être admis faute d'un certificat de santé en règle.

Le *Defensor del Pueblo*, qui s'était plaint en termes injurieux à l'occasion de l'admission trop facile, selon lui, des navires français arrivés précédemment et qui exposaient la ville au danger de la peste, a été saisi, et son rédacteur a été mis en prison.

On a annoncé que Pritchard était envoyé dans l'archipel des Navigateurs. Ces îles, situées au nord-ouest de celles de la Société, n'en sont séparées que par une distance d'environ trois cents lieues marines. Quelques journées suffisent pour la franchir, et il n'est

pas plus difficile d'aller de Taïti à Pola, principale île de l'archipel que de traverser la France. Dans les immensités de la mer du Sud, trois cents lieues sont une étape que les naturels ont pu souvent franchir dans de simples pirogues. M. Pritchard pourra très-aisément veiller de là sur les intérêts de la reine Pomaré et de la mission anglaise à Taïti.

M. Walter Brodie, qui a déjà loyalement dit dans des journaux de Londres ce que sont Pritchard et la reine Pomaré, et le régime auquel Pritchard a soumis l'île, insiste sur ce qu'il a dit, et engage le gouvernement anglais à envoyer dans l'île un commissaire pour se convaincre des faits.

« La reine Pomaré, dit M. Brodie, et ses officiers d'état ne vivent en grande partie que de la prostitution, du prix des amendes imposées aux femmes qui vont à bord des vaisseaux ou qui vivent sur terre avec les Européens et les indigènes. Il ne faut avoir passé qu'un mois dans l'île pour savoir cela. Les amendes sont assez faibles pour pouvoir être payées, et, d'après les calculs que j'ai faits pendant mon séjour à Taïti, Pomaré ne reçoit pas moins de 4,000 dollars par an, payés quelquefois en argent, quelquefois en étoffes. »

On n'apprendra pas sans intérêt quelle est la condition actuelle du peuple aux destinées duquel va présider Pritchard. On ne pouvait, en vérité, choisir un champ plus propre à exercer le génie de ce digne consul.

Voici à ce sujet une lettre écrite par un Anglais, M. Dillon, qui se trouve dans l'ouvrage publié par M. Dupeut-Thouars après son voyage de circumnavigation sur la *Vénus*. M. Dillon avait eu occasion de recueillir quelques détails sur la conduite des missionnaires aux îles des Amis et à Tonga-Tabou. Dans son indignation, il écrivait en ces termes à M. Thomas, missionnaire wesleyen à Tonga-Tabou en 1837 :

« Les tortures et les punitions que vous infligez à ceux qui ne veulent pas partager vos croyances sont d'avoir la tête rasée, d'être brûlés avec un fer chaud, d'être faits esclaves, et, pour les faibles et innocentes femmes des meilleures familles, vous les faites frapper à coups de corde goudronnée, de telle sorte qu'un charretier qui en Angleterre serait connu pour traiter ses bœufs avec autant de brutalité serait mis en prison. »

M. Dillon accuse la mission des îles des Amis d'avoir suscité un prétendant au roi, qui ne voulait pas embrasser la religion protestante, et d'avoir souffert que cet usurpateur se souillât, au nom du christianisme, des crimes les plus odieux. Il lui reproche d'avoir lancé sur l'île infidèle de Tonga-Tabou une bande de prétendants chrétiens, qui commirent les atrocités les plus révoltantes sur les malheureux habitants de ces îles pour les convertir.

« Que dira l'illustre nation anglaise, continue M. Dillon, quand elle verra, représenté dans les bouquins de caricatures, un ministre de Wesley propageant ses doctrines en faisant assassiner des femmes innocentes pour retirer de leur sein le fruit de leurs entrailles ? »

» Monsieur Thomas, c'est mon devoir, comme sujet anglais et gentilhomme, de porter ces outrages à la connaissance du gouvernement anglais et de la chambre des communes, et de donner à votre conduite toute la publicité possible dans le monde entier...

» Quant aux îles des Navigateurs, je sais que votre dessein et vos désirs sont d'étendre le pouvoir de l'usurpateur sur cet archipel, et que vous vous proposez d'établir votre créature par les mêmes moyens que vous avez employés dans ces îles.

» Rappelez-vous, je vous prie, qu'il y a un Dieu vengeur et juste et des supplices réservés aux méchants. »

Telle était, en 1837, la mission au milieu de laquelle Pritchard se rend aujourd'hui.

Le *Moniteur* publie aujourd'hui un avis du ministère des travaux publics relatif à l'adjudication de la concession du chemin de fer d'Amiens à Boulogne. Cette adjudication est fixée au 15 octobre. Le dépôt de garantie sera de 800,000 fr.

Le rabais de l'adjudication portera sur la durée de la concession, dont le maximum est limité à 99 ans.

Le *Moniteur* donne le modèle des soumissions et actes accessoires.

— Un autre avis fixe au 21 de ce mois l'adjudication des trois lots de coussinets pour la première section du chemin de fer de Paris en Belgique, qui n'ont pu être adjugés le 10 de ce mois.

— L'Académie des Beaux-Arts a nommé hier à la place vacante dans son sein par la mort de M. Tardieu. Au quatrième tour de scrutin, M. Forter a été élu par 15 voix contre 11 données à M. Henriquel-Dupont et 3 à M. Gatteaux.

L'*Eclair* de l'Indre a vu enfin le terme des scandaleuses tracasseries dont la préfecture du Loiret a entravé sa publication. Le premier numéro de ce journal indépendant, organe des départements de l'Indre, du Cher et de la Creuse, nous est parvenu aujourd'hui.

— Merci, monsieur... Marchez, mon père, je vous en prie...

Et, passant son bras autour de mon cou, elle s'y retenait pour me rendre moins lourd le fardeau de sa personne.

— Puisque c'est comme ça, dit le guide, tirons à droite; je sais une baraque...

Effectivement, au bout de vingt minutes, ce brave homme nous trouva un mauvais chalet, dont la cheminée seule perceait l'épaisse couche de neige sous laquelle il était enterré. Ces cabanes sont fort basses. Le guide débaya la neige, fit un trou à la toiture, descendit le premier, reçut la jeune fille de mes bras dans les siens, et bientôt nous fûmes ensevelis dans cette demeure, qui pour parois avait des poutres noires, enfumées, et pour plancher un humide terrain dont la nature indiquait assez le séjour qu'y avaient fait les troupeaux l'été précédent.

Sans cette misérable demeure, qui nous fut si précieuse, il est difficile de prévoir ce que serait devenue notre jeune compagne. A la tourmente qui avait éclaté avant de nous atteindre avait succédé une pluie froide, mêlée de neige, dont les gouttes serrées piquaient le visage, gênaient la vue et bornaient notre horizon à quelques pas; en sorte que le guide lui-même n'avait plus d'autre indice pour nous conduire que la pente de la montagne : c'était le reste de la tempête qui passait sur nos têtes. D'ailleurs, bien que la jeune miss fût légère, il m'eût été absolument impossible de la transporter plus loin, et, de son côté, le guide ne pouvait me succéder dans mon office sans abandonner la conduite de notre petite caravane au milieu d'une route dont les difficultés et les dangers réclamaient toute son attention et toute la liberté de ses mouvements. C'est ce que ce brave avait pressenti avant nous, quand il s'était écrié brusquement : Je sais une baraque !

Dès que nous y fûmes entrés, il en ébranla la porte, la souleva sur ses gonds, puis, l'inclinant convenablement et de façon qu'elle nous présentât le côté le moins humide, j'étendis par-dessus tout ce que recélait mon havresac, et nous y déposâmes la jolie miss. Milord, silencieux, mais en proie à une forte agitation intérieure, soutenait de l'un de ses bras la tête de sa fille pour qu'elle ne reposât pas sur le bois, et de l'autre il ramenait sur son corps refroidi tout ce qui nous restait de vêtements secs.

Pendant ce temps, Félicaz avait choisi parmi les *tavillons* intérieurs de la toiture le petit nombre de ceux que n'avaient pas encore atteints les

dégels du printemps, et, les ayant mis en tas sur quelques brins de paille recueillis un à un entre les poutres et sous les solives du chalet, il sortit son briquet de sa poche et se prit à dire en regardant milord :

— Craignez rien : c'est pas pour ma pipe c'te fois !

A ce mot, qui, à l'insu du pauvre chasseur, renfermait un bien cruel reproche, un trait de vil regret, pénétrant jusqu'au cœur de l'Anglais, fit refluer la rougeur sur ses joues. Sa bouche resta muette, mais son regard exprimait la honte, toujours touchante chez un homme âgé, et je pus y lire qu'il ne se pardonnait pas d'avoir été dur envers le brave montagnard, à qui il se voyait maintenant redevable des jours de sa fille.

Déjà la flamme pétillait au foyer : nous nous approchâmes. A cette douce chaleur, la jeune miss semblait reprendre la vie, les couleurs reparaissaient sur son beau visage; peu à peu ses membres déraïlés lui permettaient de plus faciles mouvements, et ses premières paroles, toutes remplies de reconnaissance pour nos soins, lui donnaient un air de grâce charmante, quand déjà sa beauté brillait d'un éclat inattendu au milieu de cette noire demeure et à la flamme du bienfaisant foyer.

Pour milord, assuré désormais que sa fille lui était rendue, il passait en ce moment de l'angoisse la plus vive à l'émotion de la plus puissante joie, et les larmes ruisselaient sur son visage avant qu'il eût encore pu prononcer une seule parole. De temps en temps, quittant la main de sa fille, il serrait celle du guide, et cet homme lui répondait avec simplicité :

— Je vous disais bien, mon bon monsieur, c'est rien.

Non, courir de grands dangers, voir, pendant deux heures, comme proches, comme présentes, les atteintes de la mort, ce n'est point acheter à trop haut prix ces moments sans pareils, où l'espérance renaît au sortir de l'angoisse, où le bonheur reparait soudainement dans toute sa chaude vivacité, où la joie de chacun déborde, se répand au dehors, se confond dans la joie de tous. J'oublierai bien des folles joies, bien des riants plaisirs que j'ai cueillis sur le sentier de la vie; mais jamais mon cœur ne perdra le souvenir de cette heure passée avec trois étrangers, dans un chalet enfumé, au sein des neiges et au bruit de la tempête.

Le guide, toujours actif et prévoyant, avait fabriqué auprès du feu une sorte d'éteudage où il suspendait et retournait nos vêtements; ceux de la jeune miss s'étaient séchés sur sa personne, et, déjà remise sur son séant, elle assurait pouvoir partir. Par le trou que nous avions fait à la toiture et

que Félicaz avait agrandi pour fournir à l'entretien de notre feu, un rayon de soleil qui se fit jour en cet instant acheva de nous rendre la sécurité.

— Signe de froid, dit le guide; la neige portera. C'est égal, mes souliers ne seront pas de trop sur les pierres.

Il désignait une sorte de semelles en bois qu'il venait de tailler avec son couteau pour l'usage de la jeune miss, dont la chaussure délicate et déjà fort endommagée n'était en état de résister ni à l'humidité des neiges, ni, fort bas, aux aspérités du sentier. Pendant que nous achevions nos préparatifs de départ, il se mit à les lui ajuster lui-même, et bientôt nous quittâmes le chalet, après avoir éteint le feu avec de la neige.

La soirée était belle; mais quel attrayant éclat lui donnaient à nos yeux les heures qui venaient de s'écouler ! Combien la douce splendeur du soir était en accord avec cette sérénité qui succédait dans nos âmes à tant de sinistres agitations ! Nous marchions ensemble, heureux de ne plus craindre, et néanmoins unis encore par le récent souvenir d'un danger commun et d'un commun dévouement.

Au bout de trois quarts d'heure, nous fûmes hors des neiges.

— Maintenant, s'écria milord avec transport, j'étais heureuse, bien beaucoup heureuse, et je rend grâce à Dieu !...

Puis, s'adressant à moi :

— Vos... mon ami, Monsieur ! Je n'avais pas d'autre chose que je pouvais dire à vos... Vos, la guide, demandé à moi, et vos obtenu tute de mon gratitude et de mon affection. Vos été iune excellente, iune digne homme. J'avé mal jugé vos hier, et j'en avé iune grande remord !... Fiumé le pipe, mon ami, pour obliger moi.

— Qu'à cela ne tienne, répond Félicaz.

Et aussitôt il se mit à l'œuvre.

Le reste de la descente fut facile; nous arrivâmes à Sixt avant la nuit. Là, l'Anglais et la jeune miss retrouvèrent leur valise et purent enfin changer de vêtements; ils exigèrent que je jussasse avec eux, écoutant ceci le mouvement de leur cœur bien plus que l'extrême fatigue qui devait leur faire un si grand besoin du repos. Sur la fin du souper, le guide fut appelé; milord porta un toast en son honneur, et, tout en lui glissant dans la main quelques pièces d'or, il sut lui témoigner qu'il est des services qui s'acquittent moins avec de l'argent qu'avec l'estime et une affectueuse reconnaissance.

(Toulonnais.)

L'Éclairer fait en ces termes l'exposé des poursuites préventives qui l'ont assailli :

« Quand il s'est agi de réaliser notre projet, le mot d'ordre était donné. A la Châtre, à Châteauroux, partout, les imprimeurs nous ont refusé leurs presses. Ce n'est qu'à Orléans, à 180 kilomètres du siège de notre journal, que nous avons pu trouver des hommes à l'abri de l'influence des préfets. Les presses de MM. Danicourt et Pagnier ont été mises à notre disposition. Au moment de faire la déclaration exigée par l'article 6 de la loi du 18 juillet 1828, nous avons été renvoyés de la préfecture de l'Indre à celle du Loiret; nous avons dû céder. Le préfet du Loiret, dans un premier arrêté, nous a demandé de fournir les déclarations voulues par l'article 104 du code civil pour constater l'élection de domicile que nous avions faite à Orléans, afin de prévenir toute objection. Nous avons produit les pièces que l'on nous demandait, on a refusé de les recevoir; nous les avons signifiées, on a répondu par un arrêté qui contestait purement et simplement notre déclaration sans l'appuyer sur aucun considérant. M. le préfet du Loiret cherchait peut-être un nouveau motif plausible de contester la sincérité et la régularité de notre déclaration. Ce n'est qu'au bout de huit jours qu'il a découvert cette interprétation au moins étrange de l'art. 4 de la loi du 18 juillet 1828 : *Le gérant n'avait point l'omnipotence commerciale.* Un jugement de première instance intervient, consacrant toutes les prétentions du préfet. Nous en appelons. Dans cet intervalle, M. le préfet du Loiret imagine une nouvelle interprétation de l'article 4 : *Le gérant n'avait point l'omnipotence politique.* Voilà quel a été le système inventé par l'esprit entreprenant de M. le préfet. Que l'on suppose tout cela accompagné d'insinuations calomnieuses sur la personne du rédacteur-gérant, de prétentions ridicules à une sollicitude hypocrite pour ses intérêts, et l'on aura une idée du procès qui nous a été fait.

« Il est arrivé, par une coïncidence fâcheuse, que M. le président du tribunal civil refusait de nous autoriser d'assigner à bref délai M. le préfet du Loiret, et que quelques jours plus tard celui-ci demandait et obtenait devant la cour royale un délai de quinze jours, sous un spécieux prétexte. Tout semblait donc réuni pour prolonger indéfiniment notre interdiction : la cour, le tribunal et le préfet. Il faut avouer que notre journal jouait de malheur.

« Le débat est enfin terminé, et il y a force de chose jugée jusqu'à ce qu'un arrêt de la cour suprême ait fait justice de toutes ces difficultés. Nous espérons toujours en la bonté de notre cause.

« La cour royale d'Orléans a statué sur deux grandes questions : l'une qui intéresse particulièrement la presse départementale, l'autre qui met en cause la presse tout entière. »

L'Éclairer a parfaitement raison. En faisant des imprimeurs les instruments d'une nouvelle censure; en décidant que le siège de la société commerciale d'un journal doit être au lieu de l'impression et non de la publication, décision qui peut avoir pour conséquence d'arracher les gérants des journaux à leurs juges naturels pour les traduire devant des jurés étrangers; en livrant l'omnipotence commerciale et politique à tout gérant signataire du journal, on a établi un précédent funeste qui peut conduire à la suppression et à la désorganisation de toute la presse indépendante.

On lit dans le *Journal du Havre* :

« Le bateau à vapeur de l'Etat le *Caïman* vient d'arriver sur notre rade, ayant à son bord le pavillon du contre-amiral de La Susse, attendu de Paris. Le *Caïman* doit transporter M. de La Susse à Cherbourg, où celui-ci va prendre le commandement du *Gomer* qui doit se rendre au Tréport pendant le séjour du roi au château d'Eu. »

Le *Constitutionnel* annonce, d'autre part, que M. de La Susse a reçu à Cherbourg, par dépêche télégraphique, l'ordre de partir sur le *Caïman* et de se rendre à Eu, mais que le voyage du roi à Eu est ajourné.

Les travaux des arsenaux maritimes sont loin d'être suspendus en Angleterre. Depuis quinze jours (la date est à noter), on a engagé à Woolwich un certain nombre d'ouvriers pour quatre et six mois, afin de compléter les travaux nécessaires pour mettre en état de parfait et complet équipement les vaisseaux de guerre et bateaux à vapeur, et achever les travaux de l'arsenal royal. Suivant les instructions des lords commissaires de l'amirauté, on cherche encore d'autres ouvriers.

L'armement des bricks est poursuivi avec activité. Les bricks de 12 canons auront 110 hommes d'équipage.

On apprend de Hambourg, 3 septembre, que le gouvernement français a fait protester à Hanovre contre le droit qui se perçoit sur l'Elbe à Stade. On ne sait si cette protestation est dirigée contre le droit en général, ou seulement contre l'élevation telle qu'elle a été conclue à Dresde. La France aurait menacé d'user de représailles contre les navires hanovriens dans ses ports.

Un meeting s'est tenu à Londres pour entendre la proposition de l'établissement d'un chemin de fer atmosphérique partant de Portsmouth pour aller rejoindre la ligne d'Epsom. Cette proposition a été adoptée, et des commissaires-directeurs chargés de suivre ce projet ont été nommés par l'assemblée.

Les Anglais font tout ce qu'ils peuvent pour déprécier nos faits d'armes. Le correspondant du *Times* à Oran est jaloux de la réputation que se sont faite les correspondants du *Warspile*, et il lui écrit : « Le chiffre des morts, du côté des Arabes, à la bataille de Fisly, est réduit à 300; je sais cela d'un spahis qui était présent à l'affaire. C'est peut-être moins encore. Qui croira aux bulletins des officiers français? 800 se réduisent à 300! »

La diplomatie française a autant de succès à Constantinople qu'au Maroc et en Angleterre, et l'entente cordiale est un vain mot à Constantinople comme à Londres. Voyez plutôt ce qu'on écrit de la capitale de l'empire turc :

« Deux conférences ont eu lieu cette semaine entre le reis-effendi et les ambassadeurs des deux grandes puissances. Il a été question de l'indemnité à accorder aux Maronites et de l'administration du Liban, et notamment de savoir si l'on modifierait la résolution adoptée le 7 décembre 1842, d'accord avec les cinq ambassadeurs, ou si l'on resterait dans le statu quo.

« La France a demandé quelques modifications, et surtout la réintégration de la famille Shehab.

« L'Autriche a demandé un changement, mais n'a pas insisté sur le rétablissement de la famille Shehab.

« L'Angleterre, la Russie et la Prusse se sont prononcées pour le statu quo. La Porte-Ottomane a aussi adhéré à cette opinion. » Ainsi, tout restera comme par le passé, et la France a perdu une partie de ce protectorat traditionnel qu'elle exerçait sur les chrétiens de la Syrie.

A la nouvelle qui précède nous pouvons ajouter les lignes qui suivent, et qui sont extraites du journal anglais le *Globe* :

« On parle beaucoup dans les cercles militaires d'arrangements conclus avec le pacha d'Égypte pour placer une partie de son territoire sous notre protection. Nous occuperions Suez du consentement du pacha et des autres grandes puissances, la France seule exceptée. Nous ne pouvons dire si cette nouvelle est exacte. On annonce que d'autres avantages auraient encore été obtenus pour faciliter le transit par Alexandrie. »

On écrit de Brest, le 7 septembre :

« Le 5, à neuf heures, la frégate la *Néréide*, venant du Port-au-Prince, sous le commandement de M. de Caïeu, capitaine de vaisseau, a mouillé sur notre rade. Cette frégate, sur laquelle flotte le pavillon de M. le contre-amiral de Moges, est partie du Port-au-Prince le 28 juillet dernier, ayant à bord 480 hommes et 5 passagers.

« A son départ du Port-au-Prince, il y avait sur cette rade les navires de guerre français la *Naiade*, le *Génie*, le *Slyx*. L'état sanitaire de tous ces navires était excellent.

« Une quarantaine de cinq jours a été ordonnée à la frégate la *Néréide*, qui a rapporté une patente brute. »

### Chronique.

Nous recevons de l'un de nos abonnés, dit le *Courrier*, la communication suivante :

« Veuillez, Monsieur le rédacteur, donner de la publicité à une réclamation relative à l'extrême négligence apportée par divers facteurs à remettre les lettres. Nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démenti, que, pendant près de deux semaines, le courrier de Paris n'a été distribué que très-avant dans l'après-midi dans divers quartiers de Lyon, notamment dans les rues de l'Archevêché, du Palais-de-Justice et sur le quai de la Baleine. Nous attestons en outre que quelques journaux de Paris et des localités voisines de Lyon sont arrivés à leurs destinataires dans un état tel qu'il était évident qu'on les avait dépliés, lus et salis. »

— Des lettres de Naples annoncent que le mariage entre le duc d'Aumale et une jeune princesse de la famille royale de Naples, fille du prince de Salerne, oncle du roi des Deux-Siciles, est décidé, et qu'il sera célébré à Paris vers la fin du mois d'octobre. La future épouse d'un des fils du roi des Français viendra, dit-on, débarquer à Marseille.

— Le ministre de l'instruction publique vient d'allouer une somme de 300 fr. à la commune de Chasselay pour l'aider dans les dépenses d'acquisition et d'appropriation d'une maison d'école.

— MM. les souscripteurs de la Société des Amis des Arts sont invités à faire retirer leur album au secrétariat du Palais-des-Arts. Ils seront délivrés tous les jours, de midi à trois heures, sur la présentation des titres d'action.

— La première représentation de la tragédie de *Lucrèce*, de M. Ponsard, a eu lieu hier au Grand-Théâtre. Le beau rôle de Junius a été rempli par M. Boccage, qui nous en a fait saisir toutes les beautés. Cet excellent acteur s'est montré tout à la fois simple et profond dans son jeu; il a su mêler avec art la raillerie à la colère concentrée et toujours contenue. On peut dire que M. Boccage a obtenu un beau succès, et qu'il a prouvé que son talent, pour avoir pris une nouvelle direction, n'avait rien perdu de sa puissance.

Dans le rôle de *Lucrèce*, M<sup>lle</sup> Marteleur a eu de bonnes inspirations; la pièce enfin a bien marché et a été écoutée avec plaisir par le public.

— Il vient de paraître à la librairie de MM. Giberton et Brun un petit ouvrage qui ne peut manquer d'obtenir du succès; c'est un *Code d'éducation, ou Choix de pensées et de maximes relatives à l'éducation*. Des pensées vraies, des points de vue philosophiques d'une certaine portée, un style clair et concis recommandent cette œuvre d'une utilité incontestable et d'une pratique facile.

### Spectacles du 17 septembre 1844.

GRAND-THÉÂTRE. — 1<sup>o</sup> L'École des Femmes. — 2<sup>o</sup> Le 2<sup>e</sup> acte de la Favorite. — 3<sup>o</sup> Un Bal travesti.

CÉLESTINS. — 1<sup>o</sup> Les Premières Armes de Richelieu. — 2<sup>o</sup> La Lecture.

CIRQUE DU GYMNASE ARABE. — Les dimanche, lundi, mardi, jeudi et samedi.

### Tribunaux.

#### UN MARI COMME ON EN VOIT TROP.

Il y a vingt ans que les époux Noussel se sont unis pour la vie! Plus d'une fois depuis ce serment, M<sup>me</sup> Noussel a gémi de l'éternité de ces liens. M. Noussel, malgré ses cheveux gris et la maturité d'âge de sa femme, est dominé par des idées de jalousie qui le jettent parfois dans des accès aussi ridicules que dangereux.

Un jour, M<sup>me</sup> Noussel, étant sortie pour aller porter une couronne sur la tombe de son père, rentra un peu tard au logis. Il n'en fallut pas davantage pour déterminer la fureur du mari et exposer la pauvre femme à toutes les brutalités, à toutes les violences de son protecteur légitime et naturel.

Dans la scène sauvage qui eut lieu à propos de cette sortie, le mari porta à sa femme des coups de pied dans le ventre, puis, lui enfonçant les doigts dans la bouche, il lui saisit la langue, et s'efforça de la lui arracher.

M<sup>me</sup> Noussel a porté plainte contre ce mari brutal, qui comparait aujourd'hui sur le banc de la police correctionnelle.

Les témoins ont confirmé les faits signalés dans la plainte.

Le tribunal a condamné le mari à un mois d'emprisonnement.

Ce n'est là sans doute que la préface d'un procès en séparation de corps. Mariez-vous donc!

#### L'EFFET D'UN SOUPÇON.

La femme Lenin, âgée de vingt-un ans, est prévenue du délit d'adultère; elle est dans un état de grossesse très-avancé. Le sieur Paul Gardet, ébéniste, âgé aussi de vingt-un ans, est inculpé de complicité dans le délit. Ils comparaissent l'un et l'autre devant le tribunal correctionnel (6<sup>e</sup> chambre), présidé par M. Turbat.

Gardet demeurerait en pension dans le ménage Lenin; il devait une somme de 50 francs pour son loyer et sa nourriture, et, n'ayant pas d'ouvrage depuis quelque temps, il ne pouvait payer. Lenin le pressait; il fit part de son embarras à la femme de son créancier. Celle-ci, mue par un sentiment de commisération, prit une somme de 50 f. dans les fonds du ménage et la prêta à Gardet, qui, avec cet argent, payait le mari.

Cependant celui-ci ne tarda pas à s'apercevoir de la disparition de la somme que sa femme avait prise; il s'inquiéta de cette soustraction, et sa femme crut le rassurer en lui disant qu'elle avait prêté les 50 f. à un de ses parents. « Quel parent? » demanda le mari. La femme ne sut que répondre; elle finit par avouer la vé-

rité. « J'ai prêté, dit-elle, cette somme à Gardet, afin qu'il pût et payer. »

Le mari supposa à cet acte d'obligeance une cause fâcheuse pour son honneur conjugal. Il exprima ses soupçons, fit des scènes violentes, que sa femme repoussa avec toute l'indignation, toute l'irritation de l'innocence injustement accusée.

En effet, la jeune femme a toujours énergiquement persisté à dire que les soupçons de son mari n'avaient aucun fondement lorsqu'il les exprima, et que c'est pour justifier ces soupçons iniques et outrageants qu'elle a commis le fait dont elle s'est vue injustement accusée.

C'est ainsi que, dans cette cause comme dans un grand nombre de causes analogues, c'est le mari qui a lui-même, malheureusement, amené l'injure dont il se plaint.

Le tribunal a condamné la femme Lenin à trois mois de prison, et Gardet à un mois de la même peine.

#### UN ENTÊTEMENT D'ALSACIEN.

Metzger, cavalier au 3<sup>e</sup> régiment de hussards, en garnison à l'École-Militaire, revenait au quartier dans la soirée du 10 août, lorsque, chemin faisant, sur le boulevard de la Cunette, il rencontra un jeune homme, âgé de seize ans, qui jouait avec un petit chien. Le hussard voulut emmener l'animal, mais le jeune homme s'y opposa et appela à son secours ses parents qui survinrent au même instant. Metzger n'en persista pas moins dans ses projets de rapt, et il fallut l'intervention d'un brigadier d'artillerie de garde à la grille du Champ-de-Mars pour le forcer à festoyer le chien qu'il emportait dans ses bras.

Ce militaire, qui était ivre, furieux de se voir dessaisi de sa proie, retourna sur ses pas, au lieu de rentrer à l'appel, et rejoignant l'habitation des époux Alder, auxquels appartenait le chien, il enfonça la porte de la boutique à coups de sabre.

Les époux Alder, au milieu des débris de leurs bouteilles, eurent le malheur d'être blessés grièvement; le hussard les avait atteints tous deux avec la pointe de l'arme.

Un sieur Chanée, jardinier, qui passait sur le boulevard, descendit de sa voiture, et vint arrêter le hussard, qu'il mena au poste de la barrière de l'École.

Metzger, natif du Haut-Rhin, avait d'abord servi pendant sept années comme engagé volontaire, et, depuis, il avait été réadmis au régiment comme remplaçant.

Ce militaire a comparu devant le 2<sup>e</sup> conseil de guerre, présidé par M. le colonel de Macors.

Après le rapport de M. le commandant Mangon-Delalande, qui insiste pour l'application d'une peine sévère, le conseil, malgré les efforts de M<sup>e</sup> Tripet, avocat nommé d'office, a condamné Metzger à deux ans d'emprisonnement et à 20 fr. d'amende, par application de l'art. 311 du code pénal ordinaire.

### Nouvelles diverses.

Voici de nouveaux détails sur l'incendie de la ville de Cluses en Savoie :

Cette petite ville, agréablement placée dans un site pittoresque, au bord de l'Arve, et peuplée de 2,000 habitants répartis dans 220 maisons, vient d'être détruite par un affreux incendie. Un individu atteint de dérangement d'esprit a mis volontairement le feu à son habitation; il était alors onze heures et demie du soir, la population était endormie, et le vent du midi malheureusement commença à souffler avec violence. L'alarme a été donnée par le messager de Cluses à Genève, qui traversait alors le pont sur l'Arve; les deux grosses pompes que la ville possède ont été tout de suite équipées sur le lieu même du sinistre, mais l'une d'elles a été presque aussitôt mise hors de service par la rupture de son balancier, et l'autre, alimentée par l'eau de l'Arve, s'est vue promptement hors d'état de fonctionner, parce que, étant neuve et munie de pistons fort justes, les grains de sable ont empêché le refoulement. Au même instant, les sapeurs-pompiers, en regardant derrière eux, voyaient les toitures de plusieurs maisons sous le vent déjà dévorées par les flammes; le foyer principal devenait de moment en moment plus considérable, et, n'étant plus contenu par un secours efficace, lançait des débris enflammés à une hauteur prodigieuse et propagait ainsi l'incendie dans tous les sens et au loin. Quoique la plupart des maisons de Cluses fussent couvertes en ardoises ou en tuiles, il y en avait çà et là quelques unes dont les toits étaient en bardeaux ou éclats de sapin; la moindre flamme sur ces derniers les mettait en peu d'instants en flammes, comme cela est arrivé, il y a quatre ans, à Sallanches. Ces bâtiments, parmi lesquels plusieurs étaient fermés extérieurement par des cloisons en bois, ont tous pris feu les premiers; ceux de bonne construction n'étant défendus que par des secours partiels et insuffisants, exposés de tous côtés, n'ont pas résisté long-temps et se sont embrasés presque simultanément. En moins d'une heure, toute la ville n'a plus présenté qu'un océan de flammes dont les ondoisements se croisaient des deux côtés dans la rue principale de Cluses, large d'environ cinquante pieds. Toutes les pompes furent obligées de battre en retraite, et les hommes qui les servaient ne réussirent qu'à grand-peine à sauver leur vie. Alors la confusion fut au comble, et chacun n'a plus pensé qu'à sauver les gens infirmes et les effets qu'on pouvait encore arracher au feu.

Cluses, mieux construit en général que ne l'était Sallanches, a résisté un peu plus long-temps que cette dernière ville; aussi, au lieu de 65 victimes, n'y en a-t-il eu cette fois que 5 ou 6, parmi lesquelles le malheureux auteur de ce désastre. Son cadavre a été retrouvé dans les débris. A deux heures du matin, l'incendie était dans toute sa force, et des flammes immenses s'élevaient de la ville embrasée en tournoyant sur les flancs des monts voisins; le courant d'air qui règne ordinairement dans la gorge étroite où la ville était bâtie augmentait d'intensité par l'effet de la conflagration même. A six heures du matin, le feu avait accompli son œuvre de destruction.

Près de 200 maisons sont détruites et ne présentent plus au voyageur attristé que des murs blanchis, à demi écroulés et menaçant ruine; un silence de mort règne dans ces débris claires d'habitants mornes et frappés de stupeur. 4,000 personnes au moins sont sans provisions, presque sans vêtements et sans meubles; le couvent préservé a déjà recueilli 4 ou 500 de ces malheureux, auxquels des distributions sont faites chaque jour. Les autres sont dispersés dans la campagne, chez leurs voisins plus aisés, dont plusieurs ont été incendiés comme eux. L'importante fabrique Jacotet et C<sup>e</sup> a été préservée, mais 20 ou 25 ateliers d'horlogerie sont détruits. Sans les secours des communes voisines, pas une seule maison de Cluses n'eût échappé.

(*Nouveliste vaudois.*)

— Nous savons de source certaine que l'administration du chemin de fer d'Orléans a proposé au ministre de supprimer les tombereaux découverts et de confondre en une seule classe les wagons de troisième et de seconde classe. Par cette combinaison, les wagons de seconde classe n'auraient plus coûté que 7 fr. 55 c., au lieu de 9 fr. 50 c., comme à présent. D'autre part, le prix des wagons de seconde classe aurait été réduit à 40 fr.; seulement, pour se couvrir de cette différence dans les prix, la compagnie se réservait d'organiser un plus grand nombre de voitures de première classe dans la forme des coupés actuels, qu'elle eût fait payer 44 fr.

Le ministre a repoussé cette proposition. Dans les termes où ces renseignements nous sont donnés, nous ne pouvons nous expliquer les motifs du refus ministériel. Il s'agissait là d'une question d'humanité, et le gouvernement devait saisir avec empressement l'occasion de supprimer ces ignobles tombereaux qui laissent les voyageurs de la classe pauvre exposés à la pluie, au soleil, à toutes les intempéries de la mauvaise saison et à toutes les maladies qui en résultent. N'est-il pas honteux que, dans un pays civilisé comme le nôtre, une administration placée sous la surveillance de l'Etat puisse faire si bon marché de la santé des voyageurs, et que les citoyens trop pauvres pour payer les premières places soient relégués dans ces affreuses boîtes de bois, bonnes tout au plus à voiturer des bestiaux?

(*Journal du Loiret.*)

— On lit dans le *Publicateur des Côtes-du-Nord* :

« Nous apprenons avec plaisir que les schistes ou phyllades et diverses autres roches de notre département vont prendre place au muséum d'histoire naturelle de la ville de Rennes. Pendant ses recherches sur les antiquités des environs de Lannion et de Perros, M. le baron de la Pylaie s'est occupé de la minéralogie de ces contrées, et il vient d'en expédier une collection qui leur donnera un nouvel intérêt aux yeux du monde savant. Ce sont surtout les roches granitiques si variées dont une espèce n'a présenté à ce savant investigateur aucune différence avec le granit qui compose l'obélisque de Louqsor. Il l'a vue à l'île Miliou, ainsi qu'à Trégastel, où elle avait déjà été observée par M. le comte de la Fruglaie; ensuite à Notre-Dame-de-la-Clarté, où elle forme une colline élevée. C'est là que s'arrête, du côté de Perros, ce beau granit, après avoir occupé une étendue de six lieues environ le long de la côte. Voici ce que nous écrit M. de la Pylaie au sujet de l'aspect de cette contrée et sur le voyage qu'il vient de faire :

« Lorsque je me suis approché du rivage, tous les rochers et même les sables m'ont offert une couleur rougeâtre, remarquable par son contraste avec la couleur d'un blanc grisâtre ou rembruni du reste des côtes de la Bretagne. Mes yeux ne pouvaient s'habituer à cet aspect insolite, si caractérisé sur toutes les parties où les surfaces de la pierre, battues par les flots, restaient à nu. Par l'identité de cette couleur avec le sol du désert et des rochers de la Haute-Egypte, je m'y serais cru transporté, si les palmiers eussent été là pour compléter la ressemblance, et si nous eussions éprouvé les chaleurs ordinaires de la canicule. J'étais porté précédemment à penser qu'il y avait plus d'imagination, plus de poésie dans les tableaux où l'on nous représente l'Afrique, que de réalité quant à cette couleur locale où les teintes chaudes sont comme une réverbération du climat. Mais en voyant ces côtes de Trégastel, de Ploumana, de la Clarté, où les formes les plus extraordinaires et la nouveauté de la couleur appellent à la fois nos peintres et nos poètes, je suis resté convaincu que le pinceau a été le fidèle interprète des yeux de l'artiste.

« Je n'ai fait qu'une course trop rapide dans vos contrées pour apprécier à leur juste valeur tout l'intérêt qu'elles présentent sous les rapports les plus diversifiés. Ce n'est pas sans surprise que j'ai vu remonter jusqu'aux anses de Ploumana (*Ploumanac'h* en breton) le *diotis candidissima*, une variété du *lagurus ovatus*, la renouée maritime, l'arrocche à tiges roses, plantes qui appartiennent principalement aux côtes de la Méditerranée et du pays basque. La jolie petite scille d'automne aux fleurs bleuâtres, et dont la hampe sort de terre comme le colchique après la disparition des feuilles, était aussi très-commune sur le littoral voisin de la chapelle.

« Par ses invasions successives, la mer est arrivée jusqu'au pied du petit édifice qu'on m'avait indiqué comme très-ancien; mais le primitif y ayant été remplacé par une construction presque moderne, il est dénué de tout intérêt archéologique. Près de lui se trouve une de ces croix primitives aux pierres plates et longues pour leur hauteur et sans crucifix: elles ont conservé le nom de *croix-sauzon*, c'est-à-dire croix anglaises, parce qu'elles ont été érigées par les premiers apôtres du christianisme qui passèrent de l'Angleterre en Armorique. »

— Samedi dernier (7 septembre), un jeune homme, dont la mise annonçait l'aisance et la figure un caractère assez distingué, se présente dans diverses maisons de notre ville, pénétrant à tous les étages et adressant des demandes qui pouvaient prétexter ces visites inopinées. Chez le tailleur, il faisait une offre de cuir, de drap chez le cordonnier, de fer chez l'épicier. Du reste, cet industriel ne tenait pas à parler; au contraire, rien ne lui allait mieux que de rencontrer un local dont le propriétaire fût absent, pourvu que la porte fût ouverte ou la clef dans la serrure. Alors le voyageur n'offrait rien, mais il prenait volontiers les objets à sa convenance, c'est-à-dire avant une valeur intrinsèque sous un volume portatif. C'est ainsi que s'étant introduit dans l'appartement d'un employé, au deuxième étage, il fit main-basse sur une montre et s'en allait sans bruit; mais malheureusement il avait été vu d'une chambre voisine. Un agent de police se trouvant près des lieux, mit un terme aux courses de ce visiteur, qui avait en outre sur lui des couverts d'argent, sans doute dans la prévision qu'à la prison où on l'a conduit on pousserait l'inconvenance jusqu'à la faire manger dans une cuillère de fer. (*Journal de Belfort.*)

— On lit dans l'*Echo Rochelais* du 10 septembre :

« Un orage violent et tel que nous n'en avions pas essayé depuis bien des années est venu fondre sur La Rochelle et sur ses environs dans la nuit de dimanche à lundi. Pendant plus de deux heures les éclats du tonnerre se sont confondus avec une grêle épaisse et les flots d'une pluie torrentielle. C'était un véritable cataclysme.

« La foudre a dû tomber sur plusieurs points très-rapprochés de la ville. Nous n'avons pas appris que le fluide électrique ait frappé des habitations; mais on nous annonce qu'il a mis en feu une énorme barge de foin située un peu au-delà de Saint-Xandre, et appartenant à M. Trion. Tous les efforts qu'on a faits pour éteindre l'incendie se sont trouvés inutiles. Dans sa combustion, cet amas de foin a propagé dans un rayon assez étendu une odeur fétide qui s'est fait sentir long-temps après que le feu n'a plus eu d'aliment. »

### Nouvelles Etrangères.

#### PRUSSE.

La *Gazette officielle de Berlin* publie aujourd'hui deux rescrits du roi de Prusse.

Le premier réduit de moitié le tarif postal des lettres et des journaux. Le maximum pour la distance de 100 milles et au-delà est de 5 gros (60 centimes) par lettre.

L'autre rescrit accorde 1,000 écus d'or au meilleur ouvrage historique allemand sur l'Allemagne depuis le traité de Verdun de 843, en vertu duquel l'Allemagne se sépara de la France. Ce prix, auquel sera ajoutée une médaille en or, sera distribué tous les cinq ans. Le concours aura lieu devant un comité scientifique institué dans ce but.

BRESLAU, 2 septembre. — On s'occupe sérieusement du sort des tisserands et fileurs de notre province. Le gouvernement s'efforce de soulager ces malheureux et cherche à remonter à la source du mal. Neuf districts sont dans la plus grande misère. Il est impossible que cet état de choses se prolonge. Il y a des familles de six personnes qui ne gagnent pas au-delà de 1 gros de Saxe par jour.

— Une lettre de Bombay, du 31 juillet, annonce que l'envoyé du céleste empire Keying est arrivé à Macao le 21 juin, chargé des pouvoirs de l'empereur de la Chine pour conclure un traité avec les ambassadeurs de France et des Etats-Unis.

— On écrit de Königsberg, en date du 4 septembre : « La veille de la fête de l'université, un duel a eu lieu entre un lieutenant et un référendaire. Ce dernier avait tenu des propos contre le roi. Il a été tué. En général, on a remarqué une grande différence entre l'opinion des militaires et celle des bourgeois. Ces derniers sont animés d'un esprit plus libéral, et il en résulte un grand nombre de collisions. Le sénat ayant invité un grand nombre d'officiers au bal donné par l'université, les étudiants n'ont pas voulu s'y rendre. On sait que Königsberg et toute la Prusse proprement dite se distinguent par des tendances progressives; partout il y a des traces des idées de Kant et de Fichte. Le roi est en proie aux plus vives frayeurs depuis l'attentat dont il a été l'objet. S. M. a répondu au magistrat de la ville de Dantzig qui lui avait adressé un discours : « Entre vous et moi il n'y a ni luttés ni nuages. »

#### HONGRIE.

PRESBOURG, 5 septembre. — Les dernières scènes qui se sont passées dans la chambre des magnats trouvent de l'écho dans le pays; la rupture entre les deux chambres n'a jamais été si éclatante. Il ne s'en est pas fallu beaucoup que l'on en vint aux mains dans la chambre des magnats. Le latin qui préside les séances depuis près d'un demi-siècle (49 ans) a déclaré n'avoir jamais été témoin d'un orage parlementaire de cette violence. La seconde chambre ne se laisse pas intimider par la résistance de la majorité des magnats; elle insiste avec vigueur sur les réformes à introduire. Elle vient de décider d'étendre le droit de la propriété foncière à la classe non noble, mais cette résolution ne sera certainement pas approuvée par les magnats; aussi la noblesse moyenne et inférieure sait fort bien que la première chambre ne tolérera pas une innovation de ce genre.

Dans plusieurs comitats, on tient des réunions pour prier le gouvernement de ne pas clore la session immédiatement. Dans une assemblée qui a eu lieu à Pesth, on a prononcé des discours très-violents. On fera une représentation contre les obstacles que la première chambre oppose à toutes les améliorations proposées. L'exemple donné par Pesth pourrait bien trouver des imitateurs.

#### AUSTRALIE.

On a reçu en Angleterre des journaux de Sidney qui vont jusqu'au 3 mai; ils offrent peu d'intérêt. La nouvelle des hostilités entamées à Taïti et de l'expulsion de Pritchard était parvenue à Sidney et y avait produit une très-vive sensation. L'occupation française dans l'Océanie est vue avec la plus grande jalousie par les commerçants de l'Australie, qui ont établi des relations avan-

tageuses avec les naturels de plusieurs groupes de l'Océan Pacifique. Par la même voie, on a également des nouvelles de Batavia du 23 mai; elles apprennent que toutes les forces navales hollandaises dans les mers de Java ont été envoyées à la poursuite des pirates qui infestaient en grand nombre, et depuis long-temps, le détroit de Sunda. Leur audace s'est accrue, et l'on suppose que ce sont eux qui se sont emparés de leurs navires de la colonie qui n'ont pas reparu.

### BOURSE DE LYON. Cours des valeurs industrielles.

Le 16 septembre 1844.

NOMBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	PREMIER COURS.	DEUXIÈME COURS.
4,300	4,000	Eclairage par le gaz. Compagnie Perrache	3,770	3,900
327	—	Nouvelle émission	—	—
4,200	—	Guillotière.	—	—
1,000	700	Saint-Etienne.	—	—
450	600	Grenoble.	—	—
500	750	Saône-et-Loire.	1,950	1,900
400	700	Dijon.	1,510	—
5,000	750	Trois villes du Midi.	940	—
1,740	600	Turin.	180	—
1,000	—	Montpellier.	—	—
1,000	—	Besançon.	745	850
1,000	—	Reims.	—	—
1,000	—	Metz.	—	—
500	500	Valence.	1,075	1,115
500	500	Mulhouse.	675	—
500	1,000	Bourges.	620	—
600	500	Nevers.	375	—
1,000	1,000	Venise.	470	—
5,300	440	Naples.	—	1,400
400	500	Moulins.	560	—
1,000	500	Angers.	—	580
900	500	Troyes.	435	—
500	1,000	Boulogne, Sèvres et Saint-Cloud.	—	800
600	500	Avignon.	1,100	—
850	500	Mézères et Charleville.	—	—
1,000	—	Abbeville.	580	—
1,000	—	Limoges.	610	—
1,000	1,000	Mines de houille. Compagnie générale.	—	—
1,000	800	Société civile.	740	675
4,300	—	Gratgette et Culatte.	—	—
1,000	—	Côte-Thiollière.	600	—
1,000	1,000	Compagnie générale des Tréfonds.	—	—
1,000	—	Compagnie des mines des Lites.	—	—
2,500	—	Compagnie du Villars.	—	—
320	5,000	Bateaux à vapeur. Compagnie gen. de Lyon à Arles.	230	—
500	4,000	Société Lyon. des transp. Rh.-Saône.	5,000	—
154	5,000	Gondoles sur Saône p. marchandises.	4,000	—
200	10,000	Compagnie de l'Aigle.	5,000	—
1,500	500	Compagnie du Rhône.	8,000	—
4,500	1,000	Ponts. Sur le Rhône.	550	—
450	2,000	de la Fontaine.	—	1,700
300	2,000	du Palais-de-Justice.	2,245	—
220	2,000	de l'Île-Barbe.	1,700	—
1,800	1,000	de Vaise.	1,500	—
6,000	—	Canal de Givors.	—	—
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache.	315	—
800	—	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardèche.	—	5,150
500	2,000	Fonderies et forges du Rhône.	18,600	—
400	5,000	Société des hauts-fourneaux d'Allevard.	6,400	—
2,000	1,000	Banque de Lyon.	—	530
1,500	—	Omnium.	—	1,400
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	475	—
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	5,125	—
1,790	—	Gare de Vaise.	—	—
1,419	—	Terrains de Vaise.	—	—
2,200	5,000	Chemins de fer de Lyon à Saint-Etienne.	120	—
40,000	800	d'Avignon à Marseille.	—	8,175
80,000	500	de Paris à Orléans.	—	782 50
72,000	500	de Paris à Rouen.	—	—
400	5,000	de Saint-Etienne à Andrieux.	—	—

Le gérant responsable, B. MURAT.

Le CONSTITUTIONNEL (40 fr. par trimestre pour Paris, 42 fr. pour les départements) prévient que les nouveaux abonnés qui s'inscrivent à dater du 16 SEPTEMBRE, recevront ENCORE POUR CETTE FOIS, sans frais, tous les chapitres du **JOIE-FERRANT** parus en juin, juillet, août et septembre, jusqu'au 15 inclus, près de TROIS VOLUMES.

Le tirage du CONSTITUTIONNEL est aujourd'hui de DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGTS EXEMPLAIRES.

On s'abonne à Paris, rue Montmartre, 121, et chez tous les directeurs des postes.

La vogue immense que s'est acquise en peu d'années la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges), est fondée sur son efficacité contre les irritations de poitrine, les rhumes et les enrhumements. Elle se vend toujours par boîtes de 65 c. et de 1 fr. 25 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des et Terreaux, 15; à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de For; à Chalon-sur-Saône, POURCHER-FAYRE, confiseur, Grande-Rue, 56; à Mâcon, MOSSÉ, pharmacien à Genève (Suisse), Rouzier, Grande-Rue, 4.

### VENTE AUX ENCHÈRES,

APRÈS FAILLITE,

d'une quantité de pièces de bois, trais, planches de toute dimension, feuilles ou lambris, ais-seliers, bois à brûler, etc.

Cette vente aura lieu vendredi vingt septembre courant, à dix heures du matin, dans les chantiers de dame Marguerite Deal, veuve du sieur Jean-François-Michel Teissier, marchand de bois à la Croix-Rousse, rue du Mail, n. 29, mise en état de faillite.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix d'adjudication. (6289)

### A VENDRE.

#### UN FOURGON DE VOYAGE,

à quatre roues sur huit ressorts, magasin et capote, siège sur le devant, et garni aussi de plusieurs caissons.

#### UN ORGUE PORTATIF

A CINQ REGISTRES.

S'adresser, pour ces deux articles, à M. Cottaret, agent de police à Vienne (Isère). (2128)

### A VENDRE.

#### UN PIANO

EN ACAJOU,

à coins ronds et à six octaves.

S'adresser rue Bourbon, 26, à l'entresol. (2150)

Bureau d'affaires et d'écritures de M. Barbolat, rue Mulet, 2.

BON FONDS D'ÉPICERIE, situé aux Brotteaux, faisant 40 à 50 f. de recette par jour. — Location : 600 f. — Prix : 2,000 f. (4015)

### AVIS.

Depuis le 20 août dernier, les Comptoirs et Fabrique de Produits chimiques de M. ARMAND sont rue de la Liberté 54., (2565)

A vendre pour cause de départ.

### UN FONDS DE CABINET LITTÉRAIRE

très-bien achalandé.

Il se compose des ouvrages des meilleurs auteurs; il est situé grand-rue de la Croix-Rousse, n. 6. S'y adresser. (2584)

### Avis aux Ouvriers.

La vente par adjudication volontaire commencée le mercredi onze courant se poursuit tous les jours par M. Bruyn, à dix heures du matin, sur les lieux mêmes, rue Masson, près les Pierres-Plantées, en petits lots, sur les mises à prix de 1,000, 1,200, 1,500, 1,800 et 2,000 fr. chacun, avec ou sans chambres, caves et jardins.

Les adjudications se font avec toutes garanties. Les immeubles sont bien situés près des affaires et se composent de maisons modernes solides et bien éprouvées; par conséquent, les ouvriers peuvent les acquérir en toute confiance, sans s'arrêter aucunement aux clameurs de certains individus, notoirement connus pour les envier, et qui osent employer les moyens les plus absurdes et les plus honteux pour essayer de les dénigrer à leur profit. (2129)

### SEUL DEPOT

A Lyon, chez Mme veuve RAVY, rue Puils-Gaillot, 7,

### DES ARTICLES RENOMMÉS

DE LA MAISON ROUSSEAU DE PARIS.

L'EAU DORÉE, qui teint réellement sans préparation, de suite et pour toujours, les cheveux et les favoris en toutes nuances.

LA POMMADE GRECQUE, qui arrête immédiatement la chute des cheveux et les fait pousser en peu de temps.

L'ÉPILATOIRE DU SÉRAL, qui fait tomber les poils du visage ou des bras en dix minutes, sans altérer aucunement la peau.

LA CRÈME DE TURQUIE, qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

L'EAU DE TURQUIE, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage.

L'EAU ROSE DE LA COUR, qui rafraîchit le teint, lui donne un coloris vil et naturel: on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse. — Prix : 5 fr. chaque article. (7099)

## DEPURATIF DU SANG.

### SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénéreux, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. A Vienne, chez M. Muret fils, épiciers, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciers, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvetot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (8570)

## MALADIES SECRÈTES.

### Traitement Végétal.

Guérison radicale garantie en cinq ou dix jours, sans danger ni régime, par des remèdes officinaux approuvés en 1837 (Codex). L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — A Lyon, place Bellecour, 12, PHARMACIE BERTRAND. (8905) Dépôt général des spécialités et découvertes utiles approuvées, brevetées et autorisées.

### NOUVEAU PENSIONNAT

#### DE JEUNES PERSONNES,

Situé à Mon-Plaisir, commune de la Guillotière,

Grande route de Grenoble, n. 58, près de Lyon.

Cet établissement, placé favorablement sur la route de Saint-Alban et au passage des omnibus, permet d'assurer les résultats les plus avantageux, soit par la salubrité qui règne dans la maison et le bon air qu'on y respire, soit par les soins minutieux et vigilants qui seront prodigués aux élèves afin de développer en elles les facultés physiques, morales et intellectuelles.

L'ouverture aura lieu le 14 octobre 1844.

Les personnes qui voudront bien honorer cet établissement de leur confiance pourront se présenter dès à présent. (2132)

### AVIS

Le sieur GALVIN, bras-eur à Givors, désireait s'associer à quelqu'un qui pourrait faire une mise de fonds de 9 à 10,000 f., et qui se chargerait de voir la pratique du dehors, ou bien il lui vendrait la brasserie que du dehors, ou bien il lui vendrait la brasserie donnant toute facilité pour le paiement.

Le prix de la location s'élève à 500 f., et la durée du bail est de douze ans et trois mois; la clientèle est nombreuse dans ce moment.

Pour en prendre connaissance, s'adresser au sieur Galvin, propriétaire du fonds. (2151)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, Rue Poulailleur, 19.